

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes...' and 'Autres Départements...'.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence J. FOURNIER, 14, rue Comfrot, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS: A l'Agence HAVAS, 6, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

On annonce aujourd'hui que les armements de l'Angleterre seraient dirigés contre la Chine. Tant de bruit pour si peu de chose paraît extraordinaire.

Les armements continuent dans nos ports militaires.

Les Etats-Unis se refusent définitivement à céder sur la question de l'annexion des Philippines.

Une vive agitation continue à régner dans la population d'Alger. Mais il ne s'est produit aucun incident grave, grâce au calme des antijuifs.

La colonne qui part demain de Biskra est envoyée pour occuper l'Oued-Igharghar, où se trouvent les principaux points d'eau des Touaregs.

La France Libre

commencera très prochainement la publication d'un Nouveau Feuilleton.

FRÈRES D'ARMES

PAR ALBERT MONNIOT

C'est à la grâce de la jeune secrétaire de rédaction de la « Libre Parole » que nous devons la bonne fortune de pouvoir publier.

FRÈRES D'ARMES

Cette œuvre, presque inédite, est un grand roman d'actualité patriotique. Les nobles sentiments qui ont fait la grandeur de notre race et la force de notre patrie y sont exaltés comme y sont flétris les bassesses des âmes tortueuses.

FRÈRES D'ARMES

dont l'apparition a été très remarquée naguère, sera suivie avec intérêt par tous nos lecteurs, qui reconnaîtront, dans quelques-uns des personnages flagellés de ce drame, un certain nombre de nos fantoches contemporains.

Spoilation manquée

Pas plus que M. Flourens, M. de Selves n'a été heureux dans sa tentative de monopoliser, au profit de l'institution partielle et coûteuse qu'on appelle l'Assistance publique, toutes les ressources de la charité.

Le rappel par lequel M. Flourens concluait à l'interdiction des quêtes dans les églises au profit des pauvres, a soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens, et le conseil d'Etat, cédant au sentiment public, a retiré du rôle de ses audiences ce projet plus inhabile encore qu'inhumain. La pièce est classée dans les cartons et servira, pour l'histoire, de pièce à conviction contre la politique étroite des sectaires.

M. le préfet de la Seine avait tenté un autre coup: par lettre adressée au président de la chambre des notaires, il enjoignait aux officiers ministériels, dépositaires de testaments, d'aviser l'Assistance publique de toutes les libéralités faites aux pauvres par acte testamentaire. C'était malhonnête, car il est malhonnête de violer la volonté des morts; c'était odieux, car il est odieux de servir ses passions de parti au détriment des malheureux. Aussi la tentative de M. de Selves a-t-elle été accueillie par l'opinion et par la presse avec la défaveur qui s'attache, dans notre pays, à tout ce qui est contraire à la probité et à l'intérêt de ceux qui souffrent.

Au lieu de retirer purement et simplement sa lettre, comme on a

fait pour le rapport de M. Flourens, M. le préfet de la Seine essaie de l'expliquer et de la justifier, et, comme tous les avocats de mauvaises causes, il patage misérablement.

On l'a mal compris, dit-il: il ne prétend pas, pour son administration, à un monopole, mais seulement à un contrôle. Il se justifie, lui fonctionnaire républicain, à l'aide des précédents de la monarchie de juillet; il cite un arrêt du Conseil d'Etat, en date de 1837, où il est affirmé que les bureaux de bienfaisance, en province, et l'Assistance publique, à Paris, ont seuls qualité pour demander la délivrance des legs faits aux pauvres.

Toutefois M. le préfet veut bien ajouter que le ministre de l'intérieur lui a écrit, le 27 janvier 1897, une lettre « de caractère doctrinal », dans laquelle il lui concède que rien ne s'oppose à ce que le représentant légal des pauvres, s'inspirant des intentions des bienfaiteurs, recoure, quand ceux-ci l'ont désiré, à tel ou tel intermédiaire pour faire parvenir les secours aux bénéficiaires.

Cette citation ne fait pas honneur à M. Barthou, car elle révèle un penchant plus prononcé pour la plaisanterie que pour la droiture.

Si vous léguez une somme d'argent au curé de votre paroisse pour la distribuer aux pauvres, vous manifestez une volonté qui n'a pas besoin d'interprétation; en écartant pour votre aumône l'intermédiaire légal, vous dites nettement que vous êtes en défiance contre les gaspillages et les faveurs de l'Assistance publique, et vous exprimez la formelle intention de faire parvenir votre argent aux pauvres en totalité, au lieu d'en laisser égarer une grosse part dans les poches des fonctionnaires et des employés.

Donner à l'administration le droit d'interpréter cette volonté, c'est dire qu'elle pourra, à son gré, être honnête ou ne l'être pas. S'il y avait une loi qui permit une telle alternative, il faudrait abroger la loi au plus vite; mais cette loi n'existe que dans l'imagination de M. Barthou et de M. de Selves.

IGNOTUS.

La flotte anglaise jugée par les Allemands

Le journal allemand Hamburger Nachrichten publie les renseignements suivants concernant l'état des forces navales de l'Angleterre:

L'Angleterre est, il est vrai, la première puissance navale du monde, mais si elle faisait une grande guerre, on verrait qu'elle est loin d'avoir sur mer la supériorité qu'on lui attribue généralement.

Le royaume britannique a toujours essayé d'imposer au continent par le nombre de ses navires, et c'est pourquoi il fait maintenant tous ses efforts pour mettre en état de service autant de navires que possible, mais l'Angleterre se heurte en cela à un obstacle dont il a été déjà question au Parlement: il lui manque en effet 25 000 hommes pour mettre ses équipages sur le pied de guerre.

Les navires qui ont été mis jusqu'à présent en état de service n'ont pas tous un équipage complet. D'un autre côté, malgré une activité prodigieuse, il n'a pas été possible de renouveler entièrement la flotte outre-mer, ce d'après l'opinion de l'amiral Thomas Symonds, se composait naguère de navires presque tous inutilisables comme vaisseaux de ligne. On ne peut avoir en état de service que d'une force conditionnelle de 213 vieux navires, c'est-à-dire de la moitié de la flotte, et il est inutile de parler de ceux qui sont tout à fait anciens.

Parmi ces 213 navires, il y a un grand nombre de vieux vaisseaux de ligne des années 1878 à 1886, qui ont toujours donné lieu à des critiques, parce qu'ils ne sont pas dirigeables et qu'ils ont une trop petite vitesse et des cuirasses trop faibles. La véritable vitesse des navires de guerre anglais est toujours inférieure de 2 ou 3 nœuds et quelquefois de 4 ou 5 nœuds aux indications officielles.

Parmi les 283 navires nouveaux construits de 1886 à 1897, il y a aussi beaucoup d'unités de valeur inférieure. La première puissance navale du monde ne possède que 23 vaisseaux de ligne en état de livrer bataille, à savoir:

1 navire de 1897, (Canopus), 9 de 1895-1896 (César, Hannibal, Illustrious, Magnificent, Majestic, Prince-Georges, Victorious, Jupiter, Mars), 2 de 1894-95 (Barfleur, Centurion), 8 de 1892-93 (Royal-Sovereign, Empress-of-India, Hood, Ramillies, Repulse, Revenge, Royal-Oak) et 3 de 1890-91 (Nile, Trafalgar et Sava-Pareil). Les autres navires qui remontent pas au-delà de 1886 sont les suivants: 6 vaisseaux de ligne du type du Renbow, qui ne sont qu'en état de prendre part à une bataille, 9 croiseurs outre-mer, 2 croiseurs de 1^{re} classe (1896), 15 croiseurs protégés de 1^{re} classe, 45 croiseurs de 2^e classe protégés, 35 croiseurs protégés de

3^e classe, 35 canonnières et torpilles, 1 bâtiment dépot pour les torpilles, 70 chasse-torpilleurs, 12 sloop, 18 canonnières et 2 bateaux à vapeur pour les dépêches.

Parmi les 213 vieux navires dont on ne peut tenir compte que conditionnellement, on remarque quatre vaisseaux de ligne transformés en 1892-93, Monarch, Demostation, Hercules et Rupert. Il y a en outre 90 torpilleurs de 1^{re} classe (1877-94) et 70 torpilleurs de 2^e classe (1879-86). On sait sans doute depuis longtemps que cette flotte est insuffisante pour rendre à l'Angleterre tous les services dont elle a besoin, et il est clair que cette puissance ne dispose pas d'une réserve navale assez forte pour avoir la supériorité dans la Manche ou sur la Méditerranée.

L'Angleterre a déjà perdu la supériorité sur mer vis-à-vis des flottes réunies de la Russie et de la France, et cela provient en particulier de ce qu'elle est obligée, à cause de l'étendue étendue de ses intérêts, d'employer plus de navires que ces deux puissances sur les côtes des pays étrangers.

Le journal allemand expose ensuite une tentative d'invasion en Angleterre serait risquée, mais pourrait réussir. Il constate qu'il serait possible d'opérer une descente sur plusieurs points des côtes Est et Sud de la Grande-Bretagne.

Lire en 2^e page la Chronique littéraire Les Lurons et les Idées, de notre collaborateur Maurice Laurent.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Lundi, 14 novembre. — 316^e jour. Lever du soleil, 7 h. 09; coucher 4 h. 20. Lune, N. Saint-Clement. 1896. — On annonce la signature de la paix entre l'Italie et le Monténégro.

ET L'OBÉLISQUE?

Alphonse Allais racontait hier que le sirdar Kitchener, à son passage à Paris, s'était rendu sur la place de la Concorde et avait déclaré qu'il prenait possession, au nom de son gouvernement, de l'obélisque de Louqsor. Les choses se seraient passées très poliment. L'Anglais n'aurait pas exulté brutalement le « concierge de l'obélisque », mais aurait obligé celui-ci à recevoir provisoirement deux canotiers: un concierger anglais et un concierger égyptien, qui garderaient l'obélisque à vue en attendant le règlement de la question par voie diplomatique.

En effet, l'obélisque « a appartenu » à l'Égypte, et tout ce qui a appartenu à l'Égypte appartient aujourd'hui à l'Angleterre. C'est la thèse soutenue par les vainqueurs de Khar-toum. La facétie est parfois logique.

ELLE A VÉCUE

Elle eut son heure de célébrité. Elle se mit, ou plutôt on la plaça à la tête d'un mouvement révolutionnaire. Il ne s'agit pas de Louise Michel, mais d'un être autrement plus utile à la société. Nous voulons parler de la locomotive n° 1, celle qui remplaça sur la première ligne de France les impuissantes machines aidées sans cesse du temps par des chevaux. Les anciens se rappellent les voyages mouvementés sur cette ligne de Lyon à Saint-Etienne.

La vieille machine n° 1 perfectionna l'art de la traction mécanique, et les voyageurs circulaient pacifiquement et les marchands furent transportés en toute sécurité. La vieille servante après avoir fait ce service, fut employée à la Croix-Rouge au « chemin de fer dit « la galoché ». Reléguée depuis plusieurs années au dépôt des vieilles machines, rue Denfert-Rochereau, ses membres d'acier viennent d'être démantelés et vendus au prix de 2 fr. les 100 kilogrammes.

Ne pouvant lui servir de retraite, comme c'est d'usage dans les compagnies de chemin de fer, on aurait au moins dû la classer parmi les monuments historiques, ou du moins lui rendre les honneurs accordés à sa fille, la machine n° 2, conservée aux ateliers d'Outils, comme une précieuse relique.

LE PREMIER PORT DU MONDE

Le courrier des Etats-Unis, arrivé aujourd'hui, nous apprend qu'un des passages les plus importants du rapport annuel que va publier M. Chamberlain, commissaire de la navigation à Washington, est celui où il est dit qu'à la fin de l'exercice courant, c'est-à-dire le 30 juin 1899, New-York sera le premier port du monde entier, alors que Londres l'aura été pendant des siècles.

Les statistiques du Board of Trade anglais constatent, en effet, qu'à Londres, pendant l'année 1897, les entrées et sorties des navires faisant des voyages de long cours ont représenté un tonnage total de 15.797.659 tonneaux, ce qui constituait une augmentation de 215.000 tonneaux par rapport à l'année précédente.

Pendant l'année finissant le 30 juin 1898, les entrées et sorties de New-York de navires faisant des voyages de long cours ont donné un tonnage total de 15.343.292 tonneaux, soit une augmentation de 1.131.727 tonneaux par rapport aux douze mois précédents. Si, comme tout porte à le croire, l'augmentation de tonnage se maintient en faveur de New-York, avant la fin de l'exercice courant,

le premier port du monde sera en Amérique.

HONORABLE MENTEUR

Une nouvelle injure parlementaire: Celle-ci nous arrive de Bruxelles et fut prononcée par un fougueux socialiste, le député Demblon, qui, en pleine Chambre, traita un de ses contradicteurs d'« honorable menteur ». « Honorable menteur! » c'est une véritable trouvaille, dont nous ne pouvons qu'engager vivement nos bons révolutionnaires, qui gagneraient à varier un peu leur repertoire, à faire leur profit!

MES CISEAUX

On explique à une dame anglaise la formation des mots français, la règle des privatifs, des négatifs, etc., etc. — Exemple: la syllabe « in » ajoutée aux qualificatifs leur donne le sens contraire; certain, incertain; discret, indiscret. — Ah! bien! interrompit la dame; c'est pour cela que vous écrivez sur vos boîtes d'allumettes: Allumettes inflammables!

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

LES DÉPUTÉS PROGRESSISTES

Paris. — Un certain nombre de députés progressistes doivent se réunir aujourd'hui dans un hôtel voisin du bois de Boulogne, pour échanger leurs vues sur les mesures à prendre, en vue de la reconstitution du parti républicain-progressiste.

Cette réunion ne doit pas avoir une trop grande importance, car certaines personnalités des plus autorisées du parti, par exemple, M. Méline, sont absentes de Paris aujourd'hui. Il est certain néanmoins que tous ceux qui ont conscience des nécessités politiques du moment estiment qu'il y a urgence à aviser.

M. CAMBON A PARIS

Paris. — M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé à Paris ce matin à 7 h. 25 par l'express Orient. Il était accompagné de son fils.

LE GÉNÉRAL MERCIER

Paris. — Le 8 décembre, le général Mercier, atteint par la limite d'âge, quittera le commandement du 4^e corps d'armée.

Aussitôt après la clôture des travaux de la commission d'inspection d'armée qu'il préside, le général Mercier retournera à Mans.

L'AFFAIRE DREYFUS

A LA COUR DE CASSATION

Paris. — Nous apprenons de source sûre, dit la Liberté, que le dossier secret n'a pas encore été soumis à la cour de cassation.

Paris. — M. de Freycinet n'a pas encore reçu de convocation pour comparaître devant la chambre criminelle. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'il ne sera pas convoqué, le ministre actuel de la guerre n'ayant jamais été mêlé en quoi que ce soit à l'affaire Dreyfus.

Contrairement à ce qu'on disait, hier, la cour est très décidée à entendre M. le capitaine Lebrun-Renaud au sujet des aveux qu'aurait fait Alfred Dreyfus, le jour de sa dégradation.

M^e Mornard, avocat de Mme Dreyfus, qui avait demandé communication du dossier de l'instruction au fur et à mesure de l'enquête, vient d'être avisé que cette communication aura lieu lorsque la première série des témoins aura été entendue.

LES DÉPOSITIONS DU GÉNÉRAL MERCIER

Paris. — Nous tenons d'une personne autorisée que le soir de sa déposition, le général Mercier, avant son départ pour le Mans, que celui-ci, toujours aussi ferme dans ses opinions que l'on connaît sur l'affaire, était très satisfait de l'effet qu'il estimait avoir produit sur les conseillers enquêteurs.

L'AFFAIRE PICQUART

M. le capitaine Tavernier, rapporteur du conseil de guerre, a terminé son rapport, et M. le colonel Foulon, commissaire du gouvernement, vient d'y joindre ses conclusions.

Il ne reste donc plus, pour que l'instruction reçoive une solution définitive qu'à recueillir l'avis du gouverneur de Paris, chef de la justice militaire, auquel la législation militaire donne le pouvoir d'une chambre des mises en accusation. Ajoutons qu'il est extrêmement rare que le gouverneur n'adopte pas les conclusions mêmes du commissaire du gouvernement.

C'est dire qu'en l'espèce, il est infiniment probable que, dès mardi, M. Picquart sera l'objet d'un ordre de mise en jugement, et renvoyé devant un conseil de guerre.

Complétons ce renseignement en ajoutant que si le gouverneur estime qu'un conseil de guerre doit être appelé à se prononcer sur le sort de cet officier, il est dès aujourd'hui presque certain que le huis clos ne sera pas prononcé et que la plus grande publicité sera au contraire donnée aux débats.

Tout un chacun pourra donc juger M. Picquart. Comme cela, ce sera toujours un procès qu'on ne revisera pas.

LE DANGER

A propos de la démarche faite par M. Delcassé auprès du comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, M. Ernest Judet écrit dans le Petit Journal:

Il est difficile de faire toucher du doigt, par un fait plus précis et plus rigoureux, l'inconvénience, le danger des attaques et des révélations surprenantes qui résument l'œuvre d'un syndicat anarchique. Exposé aux hasards d'une publicité effrénée, la divulgation déloyale des secrets militaires et diplomatiques touche à la fois à la folie ou au crime. La lumière totale ne s'éteindrait qu'à la condition de violer les règles sur lesquelles repose la possibilité des rapports internationaux.

Pour un seul document plus ou moins exact, dont la communication ouvre à peine la préface du dossier secret de l'affaire Dreyfus, voilà M. Delcassé réduit à une démarche pénible! Peut-on persévérer dans cette voie qui mène aux conflits, aux ruptures et aux guerres?

La Mission Marchand

Le départ de la mission

Paris. — Les derniers renseignements venus du Caire permettent d'espérer que les eaux du Soba sont encore assez hautes pour permettre à la mission Marchand d'utiliser une partie de cet important affluent du Nil. Dès le retour à Fashoda, le commandant Marchand et le capitaine Baratière prépareront le confort nécessaire pour le voyage à travers la grande plaine qui s'étend jusqu'aux montagnes abyssines, et qui a été reconnue en partie par la mission de Bonchamps. Puis ces dispositions prises, ils renverront par le Faidherbe à la Meschra-Idel-Rets le matériel dont ils n'auront pas besoin et qui est utilisable dans l'Afrique centrale.

D'après l'état des eaux, le Faidherbe pourra être de retour à Fashoda dans un délai de trois à quatre semaines. C'est alors que la mission prendra place sur le vapeur et les chaland qui le remorquent habituellement pour remonter le Soba jusqu'au point où la navigation deviendrait impossible.

Un discours de M. Asquith

Londres. — M. Asquith a prononcé hier un discours à Burnley. Parlant de la politique extérieure, il a déclaré que tout sujet de la reine de vait se réjouir qu'une catastrophe aussi funeste aux meilleurs intérêts de la civilisation que l'eût été une guerre entre la France et l'Angleterre ait été évitée.

Il a ajouté: « En affirmant la souveraineté indiscutable de l'Égypte sur les territoires tels que Fashoda, l'Angleterre se base non pas sur l'admission de cette souveraineté par les hommes d'Etat français, mais sur leur affirmation de cette souveraineté. »

Prétendre qu'il existe en Angleterre un désir quelconque d'affaiblir le prestige de la France, et de porter atteinte à sa fierté est une chimère trop ridicule pour s'imposer un seul instant à quiconque connaît l'état de l'opinion en Angleterre.

Bien des points délicats restent encore à régler entre les deux pays, mais l'Angleterre n'a pas l'intention de monopoliser le Nil.

Le grand fleuve, redevenu égyptien, doit être ouvert au commerce de toutes les puissances.

L'Égypte et l'Angleterre ont tout intérêt à ce que la France, qui elle-même contrôle de grandes voies fluviales, ait accès au Nil.

Cet accès doit même être rendu aussi facile que le permettront les conditions topographiques.

Les potins du « Times »

Londres. — Le correspondant Berlin du Times raconte que le commandant Marchand est allé à Berlin avant de partir pour l'Afrique et ils cherchent à en déduire une corrélation avec l'attitude des coloniaux allemands qui sont plus hostiles que jamais à l'Angleterre.

Les Armements

Les armements de la France

Brest. — Ce matin, la préfecture maritime a transmis de nombreux ordres de rappel en activité aux officiers marins et mstelots en disponibilité ou en permission. L'ordre est formel: rallier le port dans les quarante-huit heures.

Un fiévreuse activité n'a cessé de régner pendant toute la journée d'hier dans les bureaux de la préfecture et les services du port.

D'autre part, on prend toutes les précautions possibles dans les directions et les ateliers de l'arsenal pour hâter l'armement de tous les navires susceptibles de prendre la mer, c'est-à-dire possédant une certaine valeur militaire.

De nombreuses commandes sont faites à l'industrie. Des marchés de gré à gré se passent chaque jour entre les approvisionneurs et les fournisseurs.

En un mot, on veut être prêt et on le sera.

Hier, toute la journée, on ne parlait que de deux espions anglais arrêtés par deux marins vétérans. Rien n'est venu confirmer ce bruit.

Complications en Chine

Londres. — Du New-York Herald: J'apprends d'une source qui découle directement du Foreign-office que l'on attend d'un moment à l'autre, de l'Extrême-Orient, et spécialement du Japon, des nouvelles qui contribueront à expliquer la continuation des armements anglais.

J'apprends également du même informateur que le bruit court que lord Charles Boreford aurait adressé de Chine au Foreign-office des dépêches chiffrées de la plus haute importance.

La colonne de Biskra

Alger. — La colonne formée à Biskra, commandée par le colonel Lugand, est appelée, conformément aux indications données par le ministre de la guerre, à exécuter une série de manœuvres qui doivent permettre la continuation des forages de puits et l'installation de points d'eau dans l'extrême-sud du département de Constantine, particulièrement dans la vallée de l'Oued-Igharghar.

Cette vallée est notre grande route de pénétration vers le Sud.

La fréquence des rezzous que les Touaregs opèrent dans cette région motive ce déploiement de force.

Cette colonne assurerait en même temps la constitution du poste Myeti.

LES INCIDENTS D'ALGER

Alger. — La soirée a été très bruyante. Les principales artères présentaient l'aspect des journées tumultueuses de janvier; cependant, en dehors de quelques boussoulades sans importance, l'ordre n'a pas été troublé. Les troupes ont regagné leur casernement vers minuit.

Aujourd'hui le temps est pluvieux. La garnison entière est consignée. Des mesures d'ordre extrêmement rigoureuses ont été prises. Dès 7 heures du matin, les zouaves, les artilleurs, les chasseurs d'Afrique, etc., sont dissimulés sur les différents points de la ville.

Manifestation antijuive à Tunis

Tunis. — Quelques manifestations se sont produites hier soir au théâtre où l'on jouait l'Assommoir.

Dès le premier acte, il y a eu de nombreux cris de: « A bas Zola! »

Au 2^e acte, la manifestation a été plus sérieuse. La représentation a été à peu près interrompue. Les manifestants se sont répandus ensuite dans les rues en chantant des chansons patriotiques et criant: « A bas les juifs! ». La police était sur pied. Le poste des zouaves avait été renforcé.

Après quelques expulsions, la représentation s'est continuée sans encombre. Les cafés sont fermés.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS

Paris. — La commission hispano-américaine terminera ses travaux très prochainement. Les questions de la dette cubaine et des Philippines seraient réservées et discutées directement entre les deux gouvernements.

New-York. — Le cabinet a adressé hier soir aux membres américains de la commission de la paix à Paris des instructions leur prescrivant de refuser toutes discussions sur le droit de disposer des Philippines.

Le seul point à débattre est les conditions dans lesquelles les lies seront annexés aux Américains.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — Une dépêche du général Blanco au ministre de la guerre signale un incident séditieux à l'occasion du désarmement des troupes. Au moment où on allait procéder au désarmement des agents de police, un certain nombre d'entre eux réclamèrent le paiement de leur solde.

Il se produisit alors des mouvements séditieux, mais la révolte fut bientôt apaisée et les meneurs immédiatement arrêtés.

Les autres troupes n'ont manifesté aucun sentiment hostile.

La tranquillité est maintenant complètement rétablie.

Tarragone. — Un terrible cyclone s'est abattu sur Calafell y causant des dégâts énormes. Plusieurs maisons ont été en-

merce à transmettre au préfet du Rhône sur cette importante question.

CHOCOLAT CÉRÉALE DÉLICIEUX AU GOUT Le Seul qui n'échauffe pas IMMENSE SUCCÈS! DÉTAIL : 25, rue Grenette, LYON

Chronique Locale

Conseil municipal. — Lundi 14 novembre 1898, réunion à l'Hôtel de Ville, salle de la bibliothèque, de la commission du budget.

La rue de la République. — M. le Maire vient de rappeler les prescriptions d'un arrêté de 1858 relatif à la circulation dans la rue de la République et ainsi conçu :

Art. 1. — Il est interdit de faire circuler les voitures de roulage, les chariots, charrettes, camionnets, et généralement toutes les voitures, soit vides, soit chargées, employées au transport des marchandises et des matériaux, qu'elles soient attelées ou non, dans la rue de la République, dans la forme et leur dénomination, dans la rue impériale, aujourd'hui rue de la République.

Art. 2. — Sont seules exceptées de cette interdiction les voitures en destination de cette rue, pour les besoins de la circulation, et les voitures en destination de la rue de la République, pour les besoins de la circulation.

Art. 3. — Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux camionnets suspendus condamnés au trot.

Le voleur du Crédit Lyonnais. — Voici quelques détails sur l'auteur de l'effraction tentée au vol du 11 novembre dernier, devant les bureaux du Crédit Lyonnais.

L'auteur de ce vol est connu sous trois noms différents : John Edwards, Henri Andrews et Georges Flumha.

Il n'était pas à son coup d'éclat lorsqu'il a voulu voler M. Didier ; il a déjà, en effet, subi deux condamnations pour le même genre de délit.

Une première fois il a été condamné à Paris, en janvier 1885, à 3 ans de prison pour vol.

Puis à Marseille le 5 juin 1890, il subit une nouvelle condamnation à cinq ans de prison, pour vol avec effraction et avec armes.

Enfin, après avoir purgé sa condamnation, la justice le fit, par un arrêt d'expulsion, c'est-à-dire « étranger » dans l'impasse de renouveler ses exploits.

leur domicile, laissant les pots cassés, environ 100 francs pour le compte du délinquant.

AVIS — Beaucoup de dames sont encore persuadées que les Grands Magasins « A la Scabieuse » sont exclusivement maison de deuil. — Le directeur de cette maison nous autorise à faire connaître : que des agrandissements successifs très importants, lui ont permis de donner une plus grande extension à tous les emplois de la haute nouveauté, couleurs comprenant : Les Costumes, Confections, Corsages, Pajouilles, et Chapeaux larges et soieries fantaisie, noirs et couleurs.

Dans le lac du Parc. — Hier soir, les employés du Chalet du Parc de la Tête-d'Or, entendant des cris : « Au secours ! » semblaient venir du côté nord du lac.

Ils avertirent aussitôt des agents qui, se rendant au point indiqué, y trouvèrent le sieur Vaganay, 70 ans, de passage à Lyon. Ce vieillard, presque aveugle était allé au Parc, en compagnie de sa fille. Mais ayant perdu cette dernière, et ne retrouvant plus son chemin il était tombé dans le lac, d'où il avait pu heureusement se retirer seul.

Après avoir changé de vêtements, ce vieillard a été reconduit au domicile de sa fille, rue de la Vieille, 3.

Grand-Théâtre. — Ce soir, relâche. Voici la liste des spectacles de la semaine : Mardi 15, les Huguenots ; Mercredi 16, Mireille et le Maître de Châlons ; Jeudi 17, l'Africaine ; Vendredi 18, Zola ; Samedi 19, les Huguenots ; Dimanche 20, Mignon.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, Lundi 14 novembre, à 8 h., première représentation des Deux Orphelins. Ce magnifique drame en 5 actes, de Dennery et Cormon avec MM. Daragon, Mossier, Arnaud, Marchal, Mmes Bilion, Bergeot, Jézan.

Mardi et mercredi, à la demande générale, dernière représentation du Dindon, Prochamment, r. prise de Pont-Biquet. A l'étude, Durand et Durand, Le Nouveau Jeu, Mon Enfant, Les Mystères de Paris, Amoureuse.

Bureau de location, tous les jours de 10 h. du matin à 7 h. du soir.

NOUVELLE RÉDUCTION DES PRIX Pharmacie du Nord, 22, rue Lafayette

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

HERNIES 30 ans sans opération et souvent en 15 jours. Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, de l'Université américaine de Philadelphie, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON

Dernière Heure

Châte mortelle. — Samedi, à minuit, un nommé Roby, 31 ans, manoeuvre, rue de Bourgogne, 44, rattrait à son domicile en compagnie d'un ivresse, accompagné d'un camarade, lorsque, arrivé au premier étage, il frappa à la porte jusqu'à ce que les voisins, les localitaires, avertis par un ami, essayèrent de le relever, mais il ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Girel, mué d'aussitôt, n'a pu que constater la décès dû à des lésions intestines.

Chronique du feu. — Hier, à midi et demi, un incendie s'est déclaré dans une maison sise, 43, quai Pierre-Sizé.

Le feu a pris naissance on ne sait comment dans une écurie, située dans la cour de cette maison et louée par Mme Lambert Cog à un marchand de primeur, même quai, 58.

Il est communiqué rapidement à un feu et menaçait bientôt tout l'immeuble. Ce n'est qu'après de courageux efforts que les pompiers de la 5^e compagnie ont pu faire la part du feu. A 2 heures tout était terminé.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élevaient environ à 3 000 fr.

Rixe. — Au cours d'une rixe, à l'angle de la rue Paul Bert et de la rue du Lac, le sieur Valis, garçon boucher, rue Paul-Bert, 122, a été frappé de quatre coups de couteau à la tête par un nommé Alari, sujet italien.

Mais lorsqu'arrivèrent les agents, l'agresseur avait pris la fuite. Toutes les recherches faites pour le retrouver ont été infructueuses.

L'état de la victime est assez grave.

En famille. — A 10 h. 3/4 samedi soir, au comptoir Arboyer, rue Paul-Bert, 58, le nommé Montagnon, camelot, 60 ans, adresse se prenait de querelle avec son beau père et les filles de ce dernier.

Bientôt on en vint aux coups, brisant tables, glaces, bouteilles de liqueur, etc. Après ce bel exploit, et sans doute calmé, ces messieurs et dames regagnèrent

chez eux pour se rafraîchir les lèvres et se remettre en route. En les passant en revue, je signalai, non sans regret, deux pistolets aux longs coups de deux jours d'enfant.

Cependant je ne perdais pas courage. A force de fréquenter la mauvaise compagnie, le sifflement des balles m'était devenu familier. Je saignai ma boîte sur mes épaules et je partis.

L'autopsie a démontré qu'ils avaient été assassinés.

Une enquête est ouverte sur ce mystérieux drame.

La Mission Marchand

Le Caire. — Le commandant Marchand et le capitaine Baratiot ont quitté, aujourd'hui, le Caire pour la Haute-Egypte, le Nil Bleu et Fashoda.

L'AFFAIRE DREYFUS

INTERROGERA-T-ON DREYFUS ?

Paris. — Les nouvelles suivant lesquelles une commission rogatoire serait envoyée à Cayenne à l'effet d'interroger Dreyfus sont inexacts ou tout au moins prématurés. Quoi qu'il en soit, les renseignements pris aux meilleures sources permettent de dire qu'il n'est aucunement impossible, étant donné le pouvoir discrétionnaire de la cour de cassation, que le fait se produise.

Il paraîtrait, en effet, que devant l'insistance de M. Cavaignac à considérer les aveux de Dreyfus au capitaine Lebrun-Renault comme le point essentiel de la question, la cour de cassation, qui tout d'abord ne s'y était pas arrêtée, serait décidée à vider la question à ce sujet.

Une personnalité fort au courant de l'affaire Dreyfus a fait à un de nos confrères cette déclaration : « On ne voit pas comment l'envoi d'une commission rogatoire pourrait faire la pleine lumière sur ce point. Seule une confrontation de Dreyfus et du capitaine Lebrun-Renault, soit sur place, soit en France, pourrait élucider la question, et étant donnée la difficulté matérielle qu'elle présenterait, l'emploi de ce moyen paraît invraisemblable. En résumé, l'information relative à l'envoi d'une commission rogatoire possible d'ailleurs légalement, paraît très prématurée. Des noms ont été cités par certains journaux de personnages appelés à témoigner devant la cour de cassation au sujet de l'affaire de Dreyfus. Cela est également prématuré.

DREYFUS SERAIT-IL MORT ?

Paris. — Le bruit a couru ce soir de la mort de Dreyfus. Selon les uns, le ministre des colonies avait reçu une dépêche chiffrée, annonçant cette nouvelle. Selon les autres, une dépêche aurait été reçue par la famille du prisonnier de l'île du Diable, habitant l'Alsace, et lui annonçant la mort de Dreyfus.

Dans la famille, à Paris, on déclare que cette nouvelle est inexacte, qu'elle est l'oeuvre d'un fumiste et qu'elle a pour but de jeter le trouble dans les esprits.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Jean Basson, négociant, rue des Capucins, 31, et Bonne-Criquet, emp. rue de l'Annonciade, 201. — Bréhier, emp. rue de l'Annonciade, 18, et Dumas, 5, Genis-Laval. — Bourdès, agent-voyer, Châtillon-d'Azergues (Rhône) et Albert, rue Henri IV, 1. — Douer, cultivateur, Bioche (Haute-Savoie) et Bouvier, cuisinier, montée St-Sébastien, 18. — Buiton, robes.com., rue Vieille-Monnaie, 21, et veuve Monnet, rue Vieille-Monnaie, 9. — Charpenel, emp., rue des Capucins, 3, et Charpenel, ouvrier, rue des Capucins, 13. — Chazelle, ils. dess., rue Hippolyte-Flandrin, 15, et Rozav, couturière, rue Tourret, 1. — Despierre, tailleur, route de Vanx, 27, et Girard, rue Pouteau, 22. — Dufour, emp., rue Orban, 5, et Jacquemier, tisseuse, rue Pouteau, 11. — Gauthier, emp., Emilly, et Dechaugé, cuis., rue de la République, 1. — Gourin, com. pos. et tégér., rue Factures, 5, et Baudé, Toulon. — Grenier, cult., St-Désir (Ardèche) et Clément, cuisinier, rue St-Côme, 9. — Lafay, emp., rue Bardeau, 28, et Berallin, tis. sole, rue des Capucins, 22. — Lagarde, passeur, rue Ste-Clotilde, 6, et Berliat, brod., rue Ste-Clotilde, 6.

Lambert, cocher, rue Lanterne, 4, et Paucard, s. p., place Balzac, 3. — Pilloux, employé, montée de la Grande Côte, 27, et Darfeuille, typographe, rue Fisselles, 25. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, rue de la République, 18. — Garnier, épil., rue Grognaud, 2, et Chaboud, couturière, rue Burdeau, 43. — Bourgeois, employé, rue Ozanam, 5, et Roussel, rue Louis-Bianc, 18. — Boverat, rentier, rue de l'Arbre-Sec, 28, et Battut, même adresse. — Natton, garçon charcutier, place St-Vincent, 8, et Gabert, Tassin-Demi-Lune, route de Paris, 16. — Pont, commerçant, rue des Capucins, 17.

Deuxième arrondissement. — Jacques Monier, employé de bureau, 12, cours Charlemagne, et Jaquet, couturière, 31, rue Doyenné. — Revillard, employé, Clapponnet (Rhône), et Savignac, sans profession, 3, quai d'Orléans. — Bourdès, agent-voyer, à Châtillon-d'Azergues (Rhône), et Marguerite Albert, sans profession, 1, rue Henri IV. — Rampon, charbon, 63, cours Charlemagne, 62, et Vermain, coiffeuse, 119, grande-rue Guilloitière-Lavis, sans profession, 109, rue Servient, et Néron, femme de chambre, 10, rue Jarente, et Félix, employé de commerce, 10, rue Jean-de-Tournes, et Delmas, sans profession, Feurs (Rhône). — Fature, négociant, à Enx (Haute-Saône), et Strand, gantier, 77, rue République. — Micoud, valet de chambre, rue Sala, 25, et Gantier, femme de chambre, 29, rue Sala. — Gagnier, cuisinier, 45, rue Poulaille. — George, comptable, 7, pl. Carnot, et Maurin, sans profession, Tain (Drôme). — Gibert, pâtissier, 5, rue Franklin, et Marie Girard, sans profession, Rive-de-Gier (Loire). — Druel, et Humbert, garçon boulangier, rue Duguesclin, 46. — Pons, laitière, rue Garibaldi, 38, et Isnel, Saint-Vérand (Hautes-Alpes). — Reboul, tulliste, rue Ney, 29, et Chevanoud, tulliste, passage Eoverandes, 12. — Bourgeois, employé de commerce, rue Ozanam, 5, et Dufour, rue Cuvier, 63. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, petite-rue des Feuillants, 9. — Veillard, ingénieur-mécanicien, boulevard de la République, 181, et Chaboud, rue Montcey, 42. — Berchet, forgeron, rue de la Banquette, 7, et Pras, domestique, rue Bugeaud, 9.

Troisième arrondissement. — Berger, emp., cours Lafayette, 246, et Guillot, rue Montebello, 4. — Berhet, ch. de Venturux, 18, et V. cultivateur, à Bron. — Brion, maître-jardinier, ch. des Pins, 103, et Bernard, lingère, c. Henri, 62. — Chambard, employé, rue Dague, c. Henri, 176, et Vva Mariné, employée même adresse. — Chambard, employé, ch. de la République, 45, et Marquier, ling., c. Vitrolles, 44. — Chapat, empl., ch. des Quatre-Maisons, 29, et Meyzin-Guétin, ouvrier, Grand-Lemps (Isère). — Chapat Gourrier, comp., rue Charlet, 25, et Gondou, cout., rue Garibaldi, 132. — Colgrac, rue de Crémant, 23, et Salvat, domest., rue Dunois, 93. — Dechez, entrepren., rue Fomel, 20, et Souton, rue de l'Annonciade, 20. — Dumont, gârtier de hosp., rue Billaud, 200, et Farget, prop., Rue de l'Annonciade, 107. — Gât, employé d'octroi, rue du Château, 8, Daire, repasseuse, rue Vauban, 70. — Gondou, journaliste, rue Villot, 27, et Philibert, couturière, même adresse. — Jacquemont, comp., rue de la République, 149, et Guinard, rue Louis, 30. — Jassarand, employé, rue Vendôme, 183, et Goffo, lingère, rue Vendôme, 80. — Lagarde, passementier, rue Sainte-Clotilde, 6, et Berliat, brodeuse, même adresse. — Lachal, employé, rue Vaudray, 9. — Mainville, charpentier, rue Dunois, 93, et Chevalier, cuisinier, cours Gambetta, 35. — Meunier, employé, rue Bechevelin, 78, et Balmont, Salsigne (Ardèche). — Falgout, employé, cours Henri, 5, et David, femme de chambre, rue Omer-Louis. — Mourier, fraiseur, rue Dumoulin, 17, et Denis, ménagère, rue des Asperges, 49. — Mourier, ferblantier, rue de l'Annonciade, 107, et Chazelle, ménagère, même adresse. — Mousseau, tailleur d'habits, chemin Montbrillant, et Jaquet, couturière, même adresse. — Pasqueron, cordonnier, rue Duguesclin, 130, et Salle, gantier, rue de la République, 122, et Plet, rue St-Paul, 23. — Pimet, propriétaire, rue Villotte, 97, et veuve Mercier, rue Villotte, 95.

Quatrième arrondissement. — Jean Monnard, teneur de l., rue du Pavillon, et Marie Pain, tisseuse, 27, rue d'Austerlitz. — Drozet, soteur, Domène (Jura), et Dailod, sans profession, 7, rue Duvalier. — Garra, teinturier, 17, quai de Serin, et Werli, couturière, 181, rue Garibaldi. — Morillon, teinturier, rue d'Ivry, 12, et Rollin, tisseuse, 36, rue de Djea. — Gauthier, voyageur, Villorbonne, et Passot, sans profession, cours d'Herbenville, 3. — Plet, 6, grande-rue de la République. — Roussou, et Burgary, sans profession, 7, place du Commandant-Arnaud. — Delaval, propr., Ste-Foy-Lyon, et Fleury, sans professi n, 18, rue Denys-Rochereau. — Riteune Poy, employé, 19, quai de Serin, et M. Dague, 49, quai de Serin.

Cinquième arrondissement. — Bruggette, tonnelier, 47, rue de la Claire, et Billard, sans profession, 43, rue de la Claire. — Caget, fleur et crins, 2, rue Joffroy, et Bonthoux, cout., rue de la République, 2. — Casson, cocher, Caluire, et Deschamps, cuisinier, rue Tourville. — Combe, voluttier, 174, chemin de la Demi-Lune, et Dufour, tisseuse, 2, chemin des Pépinières. — Delays, camionneur, 12, rue de Boof, et Hartwig, polisseuse, même adresse.

Désigand, charron, Clavelles (Rhône), et Pardon, domestique, rue du Palais-de-Justice, 6. — Gay, marchand forain, rue Tramassac, 63, et Gaudin, menuisier, rue de la République, 10. — Meunier, peintre-pâtissier, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 7, et Thorembert, couturière, grande rue de Vaise, 35. — Monier, employé de bureau, cours Charlemagne, 12, et Jaquet, couturière, rue de Doyenné, 31. — Morel, employé, chemin de la Demi-Lune, 210, et Volay, cultivateur, même adresse. — Pouchon, employé d'octroi, rue Saint-Georges, 66, et Jac-

quelque Bollet, Yenne (Savoie). — Richard, adjudant, au 98^e de ligne, Roanne (Loire), et Colignon, lingère, rue des Macchabées, 15, et Sauguet, médecin, Pasteur (Puy-de-Dôme), et Michel, repasseuse, rue des Macchabées, 64. — Favre, industriel, quai Jayr, 18, et Favre, institutrice, rue de la Tête-d'Or, 32. — Richard, boucher, à Marseille, es rue Saint-Jean, 54. — Cucuet, tripler, rue Cottin, 10, et Missonnier, gantière, rue Cottin, 10.

Sixième arrondissement. — Barrier, employé, rue Bellecombe, 39, et Charlis, employé, rue Ney, 33. — Bernard, rentier, rue de la Tête-d'Or, 32, et veuve Philly, propriétaire, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, et Descombes, cuisinier, cours Morand, 7. — Besson, employé, rue de Séze, 125, et Vichet, dite Jeanon, même adresse. — Castin, employé tramways, rue Garibaldi, 49, et Favrin, couturier, Rive-de-Gier (Loire). — Croizat, balancier, rue Moncey, 110, et Giraud, ménagère, même adresse. — Gallé, employé de commerce, et Cornille, Saint-Vallier (Drôme). — Humbert, garçon boulangier, rue Duguesclin, 46. — Pons, laitière, rue Garibaldi, 38, et Isnel, Saint-Vérand (Hautes-Alpes). — Reboul, tulliste, rue Ney, 29, et Chevanoud, tulliste, passage Eoverandes, 12. — Bourgeois, employé de commerce, rue Ozanam, 5, et Dufour, rue Cuvier, 63. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, petite-rue des Feuillants, 9. — Veillard, ingénieur-mécanicien, boulevard de la République, 181, et Chaboud, rue Montcey, 42. — Berchet, forgeron, rue de la Banquette, 7, et Pras, domestique, rue Bugeaud, 9.

Funérailles du 14 novembre

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Ep. Robin, née Anna Grand, 20 ans, rue l'upin, 12, 7, 10, 2 h. — Yves Grimaud, commerçant, 43 ans, H.-D. 1, 2 h.

Troisième arrondissement. — Berger, emp., cours Lafayette, 246, et Guillot, rue Montebello, 4. — Berhet, ch. de Venturux, 18, et V. cultivateur, à Bron. — Brion, maître-jardinier, ch. des Pins, 103, et Bernard, lingère, c. Henri, 62. — Chambard, employé, rue Dague, c. Henri, 176, et Vva Mariné, employée même adresse. — Chambard, employé, ch. de la République, 45, et Marquier, ling., c. Vitrolles, 44. — Chapat, empl., ch. des Quatre-Maisons, 29, et Meyzin-Guétin, ouvrier, Grand-Lemps (Isère). — Chapat Gourrier, comp., rue Charlet, 25, et Gondou, cout., rue Garibaldi, 132. — Colgrac, rue de Crémant, 23, et Salvat, domest., rue Dunois, 93. — Dechez, entrepren., rue Fomel, 20, et Souton, rue de l'Annonciade, 20. — Dumont, gârtier de hosp., rue Billaud, 200, et Farget, prop., Rue de l'Annonciade, 107. — Gât, employé d'octroi, rue du Château, 8, Daire, repasseuse, rue Vauban, 70. — Gondou, journaliste, rue Villot, 27, et Philibert, couturière, même adresse. — Jacquemont, comp., rue de la République, 149, et Guinard, rue Louis, 30. — Jassarand, employé, rue Vendôme, 183, et Goffo, lingère, rue Vendôme, 80. — Lagarde, passementier, rue Sainte-Clotilde, 6, et Berliat, brodeuse, même adresse. — Lachal, employé, rue Vaudray, 9. — Mainville, charpentier, rue Dunois, 93, et Chevalier, cuisinier, cours Gambetta, 35. — Meunier, employé, rue Bechevelin, 78, et Balmont, Salsigne (Ardèche). — Falgout, employé, cours Henri, 5, et David, femme de chambre, rue Omer-Louis. — Mourier, fraiseur, rue Dumoulin, 17, et Denis, ménagère, rue des Asperges, 49. — Mourier, ferblantier, rue de l'Annonciade, 107, et Chazelle, ménagère, même adresse. — Mousseau, tailleur d'habits, chemin Montbrillant, et Jaquet, couturière, même adresse. — Pasqueron, cordonnier, rue Duguesclin, 130, et Salle, gantier, rue de la République, 122, et Plet, rue St-Paul, 23. — Pimet, propriétaire, rue Villotte, 97, et veuve Mercier, rue Villotte, 95.

Quatrième arrondissement. — Jean Monnard, teneur de l., rue du Pavillon, et Marie Pain, tisseuse, 27, rue d'Austerlitz. — Drozet, soteur, Domène (Jura), et Dailod, sans profession, 7, rue Duvalier. — Garra, teinturier, 17, quai de Serin, et Werli, couturière, 181, rue Garibaldi. — Morillon, teinturier, rue d'Ivry, 12, et Rollin, tisseuse, 36, rue de Djea. — Gauthier, voyageur, Villorbonne, et Passot, sans profession, cours d'Herbenville, 3. — Plet, 6, grande-rue de la République. — Roussou, et Burgary, sans profession, 7, place du Commandant-Arnaud. — Delaval, propr., Ste-Foy-Lyon, et Fleury, sans professi n, 18, rue Denys-Rochereau. — Riteune Poy, employé, 19, quai de Serin, et M. Dague, 49, quai de Serin.

Cinquième arrondissement. — Bruggette, tonnelier, 47, rue de la Claire, et Billard, sans profession, 43, rue de la Claire. — Caget, fleur et crins, 2, rue Joffroy, et Bonthoux, cout., rue de la République, 2. — Casson, cocher, Caluire, et Deschamps, cuisinier, rue Tourville. — Combe, voluttier, 174, chemin de la Demi-Lune, et Dufour, tisseuse, 2, chemin des Pépinières. — Delays, camionneur, 12, rue de Boof, et Hartwig, polisseuse, même adresse.

Sixième arrondissement. — Barrier, employé, rue Bellecombe, 39, et Charlis, employé, rue Ney, 33. — Bernard, rentier, rue de la Tête-d'Or, 32, et veuve Philly, propriétaire, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, et Descombes, cuisinier, cours Morand, 7. — Besson, employé, rue de Séze, 125, et Vichet, dite Jeanon, même adresse. — Castin, employé tramways, rue Garibaldi, 49, et Favrin, couturier, Rive-de-Gier (Loire). — Croizat, balancier, rue Moncey, 110, et Giraud, ménagère, même adresse. — Gallé, employé de commerce, et Cornille, Saint-Vallier (Drôme). — Humbert, garçon boulangier, rue Duguesclin, 46. — Pons, laitière, rue Garibaldi, 38, et Isnel, Saint-Vérand (Hautes-Alpes). — Reboul, tulliste, rue Ney, 29, et Chevanoud, tulliste, passage Eoverandes, 12. — Bourgeois, employé de commerce, rue Ozanam, 5, et Dufour, rue Cuvier, 63. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, petite-rue des Feuillants, 9. — Veillard, ingénieur-mécanicien, boulevard de la République, 181, et Chaboud, rue Montcey, 42. — Berchet, forgeron, rue de la Banquette, 7, et Pras, domestique, rue Bugeaud, 9.

Septième arrondissement. — Ep. Robin, née Anna Grand, 20 ans, rue l'upin, 12, 7, 10, 2 h. — Yves Grimaud, commerçant, 43 ans, H.-D. 1, 2 h.

Huitième arrondissement. — Jules Clouet, 68 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 8 h. — Rago, chapelier, 76 ans, rue Farnesville, 7, f. 7 h. — Madignier Jean, 72 ans, rue Parmentier, 7, f. 8 h. — Rochambeau Marie, 15 ans, chemin de la Staroune, 26, f. 1 h.

Neuvième arrondissement. — Veuve Muguet, née Jeanne Paillason, tisse., 72 ans, rue Protée des Tapis, 4, f. 8 h. — Veuve Guillon, née Virginie Bertrand, 69 ans, église Saint-Louis, f. 9 h. — Epoux Gaudin, rue Marie-Lehmann, 19, 72 ans, hôpital Croix-Rouge, f. 12 h. — Roussillon Jean, employé, 42 ans, montée de la Boucle, 21, f. 2 h. — Veuve Amphoux, née Marie Jeannin Raynaud, tisseuse, 47 ans, place du Commandant Arnaud, f. 4 h.

Dixième arrondissement. — Epoux Perlat, née Marie Collob, 61 ans, chemin de l'Étoile-d'Alai, 125, f. 10 h. — Veuve Gonnert, née Marianna Peysson, 70 ans, rue des Macchabées, 37, f. 3 h.

Onzième arrondissement. — Saigne Victorine, 93 ans, rue Duguesclin, 63, f. 9 h. — C. G. G. 15 ans, cours Vitton, 47, f. 1 h. — Gavlin Louis, empl., 42 ans, rue de Séze, 124, f. 3 h. — Veuve Duprenx, née Henriette Coissard, ménagère, 49 ans, rue Bossuet, 93, f. 11 h.

Spéctacles & Concerts

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, Relâche. Bureau 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui Les Deux Orphelins.

MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour. Tous les jours, de 3 à 4 heures du soir, concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIERE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

MANÈGE PLANET, cours du Midi (côté St-Roch), Perrache. — La plus ancienne et la plus complète des plus variées fondée en 1834. 150 animaux de toutes espèces, 1.200 mètres carrés de superficie. Chaque soir à 8 heures, brillante illumination. Le dompteur Planet et ses favoris : dressage remarquable et sans charlatanisme.

Le spectacle forain parmi les lions d'Aslynie et le travail des lions dans l'obscurité, les dernières créations du dompteur Planet. Repas des animaux, et amusements de l'éclairant, tout clown et d'un singe.

Tous les jours, à 3 h. 1/2, matinée. Les dimanches, matinée à 3 h. 4 et 5 heures.

LIQUEUR AGRÉABLE Tonique et Digestive

ELIXIR GAULOIS

Extrait pur chaque Ordoine. — Les pharmacies portent le Cachet de la MAISON FILLON à LYON

Se trouve dans les bons établissements

quatrième arrondissement. — Jacques Monier, employé de bureau, 12, cours Charlemagne, et Jaquet, couturière, 31, rue Doyenné. — Revillard, employé, Clapponnet (Rhône), et Savignac, sans profession, 3, quai d'Orléans. — Bourdès, agent-voyer, à Châtillon-d'Azergues (Rhône), et Marguerite Albert, sans profession, 1, rue Henri IV. — Rampon, charbon, 63, cours Charlemagne, 62, et Vermain, coiffeuse, 119, grande-rue Guilloitière-Lavis, sans profession, 109, rue Servient, et Néron, femme de chambre, 10, rue Jarente, et Félix, employé de commerce, 10, rue Jean-de-Tournes, et Delmas, sans profession, Feurs (Rhône). — Fature, négociant, à Enx (Haute-Saône), et Strand, gantier, 77, rue République. — Micoud, valet de chambre, rue Sala, 25, et Gantier, femme de chambre, 29, rue Sala. — Gagnier, cuisinier, 45, rue Poulaille. — George, comptable, 7, pl. Carnot, et Maurin, sans profession, Tain (Drôme). — Gibert, pâtissier, 5, rue Franklin, et Marie Girard, sans profession, Rive-de-Gier (Loire). — Druel, et Humbert, garçon boulangier, rue Duguesclin, 46. — Pons, laitière, rue Garibaldi, 38, et Isnel, Saint-Vérand (Hautes-Alpes). — Reboul, tulliste, rue Ney, 29, et Chevanoud, tulliste, passage Eoverandes, 12. — Bourgeois, employé de commerce, rue Ozanam, 5, et Dufour, rue Cuvier, 63. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, petite-rue des Feuillants, 9. — Veillard, ingénieur-mécanicien, boulevard de la République, 181, et Chaboud, rue Montcey, 42. — Berchet, forgeron, rue de la Banquette, 7, et Pras, domestique, rue Bugeaud, 9.

Sixième arrondissement. — Barrier, employé, rue Bellecombe, 39, et Charlis, employé, rue Ney, 33. — Bernard, rentier, rue de la Tête-d'Or, 32, et veuve Philly, propriétaire, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, et Descombes, cuisinier, cours Morand, 7. — Besson, employé, rue de Séze, 125, et Vichet, dite Jeanon, même adresse. — Castin, employé tramways, rue Garibaldi, 49, et Favrin, couturier, Rive-de-Gier (Loire). — Croizat, balancier, rue Moncey, 110, et Giraud, ménagère, même adresse. — Gallé, employé de commerce, et Cornille, Saint-Vallier (Drôme). — Humbert, garçon boulangier, rue Duguesclin, 46. — Pons, laitière, rue Garibaldi, 38, et Isnel, Saint-Vérand (Hautes-Alpes). — Reboul, tulliste, rue Ney, 29, et Chevanoud, tulliste, passage Eoverandes, 12. — Bourgeois, employé de commerce, rue Ozanam, 5, et Dufour, rue Cuvier, 63. — Ternoz, employé, rue Cuvier, 66, et Nodet, ouvrier, petite-rue des Feuillants, 9. — Veillard, ingénieur-mécanicien, boulevard de la République, 181, et Chaboud, rue Montcey, 42. — Berchet, forgeron, rue de la Banquette, 7, et Pras, domestique, rue Bugeaud, 9.

Funérailles du 14 novembre

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Ep. Robin, née Anna Grand, 20 ans, rue l'upin, 12, 7, 10, 2 h. — Yves Grimaud, commerçant, 43 ans, H.-

